

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents : MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir : COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-91 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-JORY ET L'ASSOCIATION « LE FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE »

Dans le cadre de son schéma de lecture publique, Toulouse Métropole organise avec l'association « Le Festival du livre de Jeunesse Occitanie » la manifestation nationale « Partir en livre » du 19 juin au 21 juillet 2024. Pour cette 10^e édition, la commune de St-Jory s'associe avec toutes les communes de Toulouse Métropole pour fêter le livre et la jeunesse.

La commune de St-Jory accueillera l'opération « Partir en livre » le jeudi 18 juillet 2024 à l'ALSH situé au sein de l'école primaire G. Brassens, les animateurs du Muséum d'Histoires Naturelles pour deux séances sur le thème des « supers pouvoirs des animaux ». Les enfants de 6 à 12 ans bénéficieront de cette médiation culturelle lors de 2 séances échelonnées de 9h30 à 11h30, en partenariat avec Léo Lagrange. La collectivité se charge de la réservation de l'espace et du matériel nécessaires au bon déroulement de l'activité.

Une convention doit être établie pour fixer les obligations de chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la convention, annexée à la présente, entre l'association Toulouse Le Marathon du Livre et la Ville de Saint-Jory.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 1 0 JUL. 2024



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS